

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11

- en exercice :

- qui ont pris part à
la délibération : 07

pouvoirs 04

Délibération 01247.2021.10.44

Date de la convocation : 22.10.2021

Date d'affichage : 02.11.2021

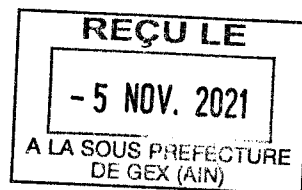
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 27 octobre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

*s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la
présidence de : Martine VIALLET, maire*



**Présents : G. LEGAY. D. JULLIARD. MC COUTURIER. M. VIALLET. E.LEE. P.ECAILLE.
M.VUILLERMOZ.**

**Absents Excusés : S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD-
J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER**

Monsieur Evan LEE a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 13.2021 – OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT
COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF « DENEIGEMENT »**

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités locales,
Vu l'article 10 du règlement intérieur du conseil municipal,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13/01/2021, portant création d'un comité consultatif pour le déneigement communal,

Il est rappelé que ce comité est composé de dix personnes, dont deux conseillers municipaux.
Le président est choisi par le maire parmi les conseillers municipaux membres du comité.

Les conseillers municipaux ont été choisis par le conseil municipal parmi les conseillers candidats ;

- De désigner MC COUTURIER, présidente du comité consultatif,
- De désigner JF JOLY secrétaire du comité consultatif

Un appel à candidature a été fait et la commission déneigement est constituée de :

- Cyril Laniesse,
- Jacques Laniesse,
- Michaël Vuillermoz,

Rappel : Le comité se réunit au moins trois fois par an : une en novembre, une en milieu de saison d'hiver et une en avril ; Une réunion supplémentaire peut être convoquée en cas de besoin.

Entre deux réunions, les membres du comité pourront transmettre au secrétariat de mairie toute remarque et suggestion sur le déneigement.

Il appartient aux membres du conseil municipal présents d'une part de constater que Michaël Vuillermoz, étant conseiller municipal, ne peut plus être membre hors conseil municipal, d'autre part de modifier la composition du comité consultatif « Déneigement » dans l'hypothèse où des conseillers souhaiteraient s'en retirer et d'autres y entrer, comme suit

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- Compte tenu que ce comité n'était pas au complet, 6 postes restant vacants à l'issue de la composition initiale, il est décidé qu'une nouvelle consultation sera faite pour compléter les non élus
- Les Candidats devront se manifester en mairie ou par mail **d'ici le 23/11/2021**
- Si à cette date les non élus ne sont pas au complet, les personnes intéressées pourront se manifester plus tard et intégrer la commission qui aura fonctionné entre temps.

CONTRE ABSTENTION POUR 7+4 pouvoirs S.JUHEN pouvoir à G. LEGAY -C. GROSGURIN pouvoir à D.JULLIARD- J.GRANDCLEMENT pouvoir à M.VUILLERMOZ- JF JOLY pouvoir à MC COUTURIER VOIX

Délibération 01247.2021.10.44

POUR EXTRAIT D'ACTE CONFORME,

Le maire, Martine VIALLET

